

Compte-rendu de la CAPC de recours en notation de catégorie B du 9 mars 2010

La grande loterie !

Il s'agissait de la deuxième séance consacrée aux révisions des notes 2008. D'autres réunions seront nécessaires en raison du grand nombre de dossiers à étudier.

Gageons que les décisions prises ne satisferont pas la grande majorité des agents ayant déposé un recours.

Nous l'avons souvent écrit; ce système est porteur de tellement d'erreurs et d'injustices qu'il finit par démobiliser les personnels.

Pour situer l'impossibilité, pour l'administration, de tenir compte de la qualité des dossiers étudiés jusqu'à présent il suffit de citer deux chiffres:

- 30 mois à répartir en CAPC, sur plusieurs séances.
- Plus de 150 recours déposés au total.

Moralité : nous vivons dans une administration schizophrène qui couvre de louanges de nombreux agents sans pouvoir matérialiser ces bonnes appréciations par l'attribution de réduction d'avancement.

Pour cette séance seul le quart des recours en CAPC connaît une issue favorable.

Afin de se faciliter la tâche, la DG applique des règles non écrites, par ailleurs souvent outrepassées par les DI.

Ainsi il est quasi impossible d'obtenir une réduction pour les contrôleurs en première année de leur échelon. De même si vos « mérites » vous ont valu un mois de réduction localement n'espérez pas obtenir plus au niveau central. L'obtention de 2 ou 3 mois est rarissime en CAPC.



S'ajoutent à ces règles non écrites, les mauvaises habitudes de beaucoup de notateurs. Ceux-ci ont la fâcheuse propension à oublier, lors de la distribution, les personnels exerçant dans des secteurs non-porteurs.

Finalement cette séance a donné 10 heureux « gagnants » sur 48 recours étudiés. La loterie continue. Prochain tirage le 11 mai 2010

Paris, le 10 mars 2010.